

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 5 avril 2019 à 9 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 29 mars 2019

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées
Nathalie LEGUET

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

1 Avis de l'Eurométropole de Strasbourg sur le projet arrêté de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable aux règles n°1 à 8, 10 à 15, 17 à 24 et 26 à 30 du projet de fascicule du SRADDET.

Le Conseil est également appelé à émettre un avis défavorable :

- à la règle n°9 du projet de fascicule du SRADDET relative aux zones humides, en raison d'une approche uniquement normative et réglementaire qui ne reconnaît pas d'approche différenciée des zones humides en fonction de leur fonctionnalité. Ce faisant la rédaction proposée priverait l'Eurométropole et ses communes d'une capacité d'adaptation qui est nécessaire à la gestion du territoire. La rédaction gagnerait à s'appuyer sur les cadres réglementaires de rang supérieur ;
- à la règle n°16 du projet de fascicule du SRADDET relative à la consommation foncière, en raison d'une règle chiffrée unique pour tout le Grand Est qui ne tient pas compte de la diversité des dynamiques des territoires et de leurs spécificités ;
- à la règle n°25 du projet de fascicule du SRADDET relative à l'imperméabilisation des sols, en raison de l'absence de mesure fiable de l'impact de la règle au regard des dynamiques de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est en outre appelé à demander à la Région d'un point de vue stratégique, de revoir les orientations du SRADDET pour mieux tenir compte du débat préalable et du diagnostic. En effet, la diversité des dynamiques du territoire ont été démontrées et richement illustrées. Les objectifs doivent s'en inspirer pour des orientations plus transfrontalières, mieux territorialisées et qui positionnent la région Grand Est par rapport à ses voisines et aux dynamiques européennes. A ce titre, le rôle du Port Autonome de Strasbourg doit faire l'objet d'une prise en compte plus stratégique. De manière générale, la région de Strasbourg joue un rôle particulier dans l'armature urbaine du territoire et doit être reconnue.

La mise en œuvre du projet de territoire passe notamment par :

- la promotion des enjeux spécifiques du Port Autonome de Strasbourg et particulièrement sa fonction de HUB Régional et National et sa connexion au réseau européen ;
- l'affirmation de l'enjeu spécifique que constitue le maillage des grands corridors de transports de marchandises à l'échelle européenne. La mise en œuvre d'une stratégie visant à tirer le meilleur parti du positionnement de la Région Grand Est au cœur de 4 des 9 corridors européens multimodaux. Cette action doit être engagée dans les meilleurs délais. Le renforcement du réseau fluvial grand gabarit et le positionnement du Port Autonome de Strasbourg comme ouverture permettant

l'accès aux ports du range Nord (Anvers Rotterdam) doit être promu et mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie commune.

Par ailleurs, le Conseil est en outre appelé à demander à la Région :

- de revoir la rédaction des règles 9, 16 et 25 dans le respect de l'habilitation du SRADDET établi par l'article L. 4251-1 du Code général des collectivités territoriales,
- d'examiner les propositions de réglementation que l'Eurométropole développe dans le rapport de la présente délibération et de mener un débat technique et contradictoire sur ces rédactions sous le contrôle de la commission d'enquête.

En outre, il est demandé au Conseil d'émettre les remarques et demandes suivantes :

- concernant la règle n°6, les réglementations actuelles n'intègrent pas encore de valeurs limites pour les particules ultrafines, qui sont encore mal connues d'un point de vue métrologique. Aussi, il est proposé de retirer cette mention de l'écriture de la règle ;
- concernant les règles relatives au transport et aux mobilités (n°26 à 30), l'Eurométropole de Strasbourg demande que soit fait mention du développement d'un Réseau Express Métropolitain, projet structurant de transport du territoire métropolitain et que soit défini un réseau cyclable d'intérêt régional ;
- concernant la gouvernance relative à la finalisation et la mise en œuvre du SRADDET, l'Eurométropole de Strasbourg demande que la Région Grand Est :
 - mette en œuvre une commission des personnes et organismes publics associés tels que mentionnés à l'article L. 4251-5 du Code général des collectivités territoriales et à laquelle l'Eurométropole de Strasbourg souhaite être associée ;
 - anime la réflexion préalable au développement de contrats de réciprocity destinés à faire émerger des projets nouveaux et surtout à construire une solidarité territoriale à base de politiques complémentaires ;
 - organise des réunions techniques d'échanges sur le contenu, la mise en œuvre et le suivi des règles n°16 et 25 du fascicule.

En dernier lieu, il est demandé au Conseil de charger le Président de l'exécution de la délibération.

Adopté

2 Lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe d'une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire pour une durée d'environ 11 ans ;
- les caractéristiques des prestations à réaliser.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à lancer la procédure de consultation dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Adopté

***DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX***

3 Signature de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président à signer la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et à engager toutes les actions attendues pour sa mise en œuvre.

Adopté

4 Approbation du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les orientations du projet de plan climat,
- les objectifs fixés pour le territoire à horizons 2030 et 2050,
- les grands axes des scénarios de mutation,
- la gouvernance et la mobilisation des acteurs du territoire,
- la stratégie telle que présentée dans la délibération.

Le Conseil est également appelé à décider de :

- l'approfondissement du plan d'actions et des scénarios de mutation,
- la poursuite de la mobilisation des acteurs du territoire.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération en particulier concernant la procédure réglementaire à suivre.

Adopté

5 Motion "Ne pas abandonner le financement de la filière géothermique".

Le 29 septembre 2017, le Conseil de l'Eurométropole a adopté à l'unanimité son schéma directeur des énergies autour de l'objectif 100% renouvelable en 2050. Partant d'une production d'énergies renouvelables en 2019 de 15%, les objectifs fixés sont les suivants :

- d'ici 2030, atteindre 40% d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation, et ce avec une injection au minimum de 200 GWh de chaleur géothermale aux réseaux de chaleur du territoire ;
- d'ici 2050, atteindre la neutralité carbone sur le territoire, soit 100% d'énergies renouvelables.

Cette stratégie repose à la fois sur des économies d'énergie mais surtout sur le développement d'une filière géothermique autour d'un certain nombre de projets -dont celui d'Illkirch et de Reichstett qui doivent entrer en fonctionnement d'ici 2021 et qui permettront de chauffer plusieurs dizaines de milliers de logements sur l'agglomération-, du solaire thermique et photovoltaïque, de la biomasse avec notamment les projets du Wacken et du Port du Rhin, de la récupération de la chaleur fatale, du biogaz, de la méthanisation.

Aujourd'hui, l'avenir de la géothermie mais aussi de la méthanisation s'assombrit dans le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie qui doit être adopté dans les prochains mois, tant les aides publiques pour ces deux sources d'énergie semblent abandonnées. Ce changement brusque de politique publique met à mal toute la filière géothermique sur l'Eurométropole de Strasbourg et dans l'Alsace, car le sous-sol de notre région jouit d'une richesse géothermale unique en France.

Alors que l'EMS mais aussi le Grand Est avaient misé sur cette énergie, qu'un certain nombre d'investissements avaient été d'ores et déjà consentis sur ces deux sites, cette décision nationale compromet fortement notre stratégie locale.

La géothermie comme la méthanisation constituent des énergies produites localement, génératrices d'emplois, garantissant l'autonomie énergétique, la qualité de l'air et répondant aux défis du Plan Climat et de la sortie progressive des énergies fossiles.

Par ce vœu, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg réuni le jeudi 5 avril à Strasbourg interpelle le Gouvernement et souhaite une révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie afin de conserver le soutien à la filière de la géothermie et à la méthanisation, levier indispensable de la transition énergétique et renouvelable sur le territoire.

Adopté

6 Question d'actualité : Quelles mesures pour limiter la pollution de nos cours d'eau par les eaux de pluie ?

A la demande de M. Jean-Baptiste GERNET, cette question est soulevée et débattue.

LE PRESIDENT,

signé

ROBERT HERRMANN

Annexe au compte-rendu sommaire :
- le détail des votes électroniques.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du vendredi 5 avril 2019

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 1

Avis de l'Eurométropole de Strasbourg sur le projet arrêté de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JUNG-Martine, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, PERRIN-Pierre, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

2

BALL-Christian, DEPYL-Patrick

Abstention

26

BARSEGHIAN-Jeanne, BERNHARDT-Michel, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, SCHULER-Georges, SCHALCK-Elsa, ZUBER-Catherine



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 1
Avis de l'Eurométropole de Strasbourg sur le projet arrêté de Schéma régional d'aménagement,
de développement durable et d'égalité des territoires

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 48

Contre : 2

Abstention : 26

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Observations :

M. Christian BALL a voté par erreur CONTRE alors qu'il souhaitait voter POUR

M. Patrick DEPYL a voté par erreur CONTRE alors qu'il souhaitait voter ABSTENTION.

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 2

Lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien-maintenance et exploitation de mobiliers urbain d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Pour

54

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUNG-Martine, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

11

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, HENRY-Martin, MACIEJEWSKI-Patrick, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 2

Lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien-maintenance et exploitation de mobiliers urbain d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 11

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Observation :

M. Antoine SPLET a voté par erreur ABSTENTION alors qu'il souhaitait voter CONTRE

.

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 3
Signature de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.

Pour

90

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUBÉatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 4

Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

83

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

4

GERNET-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, REICHHART-Ada, SPLET-Antoine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 5 AVRIL 2019 – Point n° 5
Motion « Ne pas abandonner le financement de la filière géothermique »

Pour

56

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine

Contre

0

Abstention

1

KOHLER-BARBIER-Christel